



Erreur commise par la banque

Par **stephanie**, le **09/07/2009** à **13:36**

Bonjour,

J'ai reçu un cheque sur mon compte dont je ne connais pas la provenance, je suis certaine que j'ai perçu ce cheque par une erreur que la banque aurait commise dans l'attribution du numero de compte auquel il appartenait.

-Si tel est le cas, la banque a-t-elle le droit de me le retirer immediatement au risque de me mettre a decouvert ?

-Suis-je dans mon droit de garder ce cheque sur com compte ? Si oui, quels sont mes recours possibles si la banque me retire la somme de ce cheque apres me l'avoir me l'avoir fait encaisser?

Merci de votre reponse,

Cordialement,

Stephanie.

Par **Patricia**, le **10/07/2009** à **21:31**

Bonsoir,

Allez à votre banque le plus rapidement possible pour lui demander explications.

Bien sûr que oui la banque sera dans ses droits de débiter le montant de ce chèque de votre compte après contestation de la part de l'autre bénéficiaire et vérification, puisque ce chèque ne vous concerne pas.